



## EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT  
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

### COMITE DE PILOTAGE - SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME

*Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2016 – Cognac, salle des Anciens Abattoirs*

*Liste d'émergence : en fin de compte-rendu*

*Diaporama de présentation : en pièce jointe*

*Tableau finalisé de la SLGRI : en pièce jointe*

---

M. Olivier Maurel, Sous-Préfet de Cognac et M. Jean-Claude Godineau, Président de l'EPTB Charente, introduisent la réunion du comité de pilotage de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême. Ils rappellent l'objet de la réunion qui est la validation de la SLGRI : diagnostic territorial, objectifs et dispositions associées.

#### **Démarche et calendrier**

M. Fabrice Peyraud (DDT Charente) présente la démarche générale de mise en œuvre de la Directive Inondation et son outil de déclinaison locale, la SLGRI.

*Cf diaporama de 1-1 à 1-6*

Il rappelle les éléments validés en réunion plénière des parties prenantes le 11 février 2015 :

- le périmètre de la SLGRI calé sur celui du bassin versant de la Charente avec une limite aval prise à Saint-Savinien-sur-Charente,
- les cinq objectifs généraux reprenant les objectifs du PGRI Adour-Garonne (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) à l'exception d'un objectif d'amélioration de la gestion des ouvrages de protection n'ayant pas de déclinaison sur le territoire en l'absence d'ouvrages,
- les étapes et le calendrier de la démarche locale et notamment le travail sous forme d'ateliers thématiques avec les parties prenantes. Il précise que la SLGRI devra se traduire par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ce travail sera à engager en 2017 avec les parties prenantes.

M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) décrit brièvement l'outil PAPI et présente l'articulation entre la SLGRI et le SAGE Charente.

*Cf diaporama de 1-7 à 1-8*

Il explique qu'un nouveau cahier des charges pour la troisième génération de PAPI est en cours de finalisation et que le programme d'actions de la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême devra s'y référer. Il décrit ensuite l'articulation entre la SLGRI, déclinaison de la Directive Inondation et le SAGE, déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau. Des orientations communes peuvent trouver une portée supplémentaire dans le SAGE grâce à son opposabilité réglementaire (sur les documents d'urbanisme et les programmes/décisions administratives dans le domaine de l'eau), opposabilité dont ne bénéficie pas la SLGRI dont la vocation est de se traduire sous forme de programmes d'actions.

M. Fabrice Peyraud (DDT Charente) évoque la probable mise en place nationale de critères d'éligibilité du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs qui seront utilisés pour la labellisation des programmes d'actions PAPI3.

### **Diagnostic du territoire**

M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) présente une synthèse du diagnostic du territoire, lequel a été compilé grâce aux informations du diagnostic du PAPI actuel et des actions réalisées, aux documents issus de la mise en œuvre de la Directive Inondation (Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation, cartographie des risques dans les TRI) et à un questionnaire transmis aux 46 communes du TRI. Il indique que le diagnostic a été communiqué dans une version provisoire en amont des ateliers thématiques en novembre 2015 et que la version soumise ce jour à validation a été transmise avec le courrier d'invitation pour la réunion du comité de pilotage (lien site internet).

*Cf diaporama de 2-1 à 2-14*

Les participants sont invités à faire part de leurs observations sur ce document.

Aucune remarque n'étant émise, **le contenu du document de diagnostic est validé.**

Les membres du comité de pilotage peuvent toutefois apporter s'ils le souhaitent des informations supplémentaires d'ici le 15 juillet.

### **SLGRI : objectifs et dispositions**

M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) rappelle la synthèse des enjeux : sécurité des populations, résilience du territoire et dommages aux biens. Il présente ensuite la méthode de construction de la SLGRI et l'architecture du tableau final. Il décrit chacun des grands objectifs, leur déclinaison en objectifs opérationnels et en dispositions. Il indique que le choix a été fait de construire une stratégie

globale, rassemblant dans un même document toutes les mesures concourant à la prévention des inondations sur le TRI. Ceci n'implique pas nécessairement un programme d'actions de prévention des inondations couvrant l'ensemble des dispositions car certaines seront plutôt mises en œuvre dans le cadre d'autres programmes ou schémas (déclinaisons spécifiques du SAGE, contrats de bassin...).

Il précise qu'une partie de l'actuel tableau sera reversée en annexe car elle représente davantage un travail prospectif contribuant à l'élaboration du futur programme d'actions : il s'agit des items relatifs à l'échelle de portage et à l'identification de porteurs potentiels des futures actions. Il ajoute que l'EPTB et les DDT(M) complèteront le tableau avec deux colonnes supplémentaires : l'une précisant ce qui sera réaliste à court terme (1<sup>er</sup> cycle SLGRI de 6 ans) ou bien envisagé dans la durée (engagé dans le 1<sup>er</sup> cycle SLGRI mais poursuivi dans les cycles suivants), l'autre précisant les items communs avec la stratégie du SAGE Charente dont la validation sera décidée le 4 juillet prochain.

#### *Cf diaporama de 3-1 à 3-11*

Les participants sont invités à faire part de leurs observations sur le projet de SLGRI. Les différentes contributions sont synthétisées ci-dessous :

- Mme Dominique Roger-Chatreau (ENEDIS, anciennement ERDF) s'interroge sur la prise en compte du travail de hiérarchisation des dispositions engagé par les parties prenantes en ateliers thématiques. M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) répond que ce travail a permis de réorganiser et fusionner les dispositions et permet ce jour de mettre en discussion certaines autres dispositions peu plébiscitées.
- Mme Françoise Nicol Schifano (Charente Eaux) propose d'ajouter dans l'objectif opérationnel « Accompagner les maîtres d'ouvrages sur les projets d'aménagement de bassin versant » le rôle d'animation des CATER (cellules d'assistance technique à l'entretien des rivières) qui font partie des porteurs potentiels des dispositions.
- M. Xavier Desouche (Chambre d'Agriculture de Charente) souligne le rôle d'accompagnement des Chambres d'Agriculture auprès des collectivités dans le cadre de l'élaboration des SCOT et des PLU. Elles sont des parties prenantes de l'animation territoriale.
- Mme Martine Liège (Agence Régionale de Santé) demande à ce que les EHPAD (établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes) soit ajoutés dans la liste des établissements prioritaires de la disposition « Progresser d'une analyse de l'exposition au risque d'inondation à une analyse de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires ».
- Mme Françoise Nicol Schifano (Charente Eaux) recommande d'ajouter l'Association des Maires de France dans les acteurs potentiels pour la disposition « Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des événements ».
- Mme Dominique Roger-Chatreau (ENEDIS) s'interroge sur les moyens de mise en œuvre de la disposition « Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les plans de sécurité des opérateurs de réseaux ». M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) indique que les retours des ateliers de travail montrent que le sujet des inondations n'est généralement pas appréhendé de manière suffisamment fine par les opérateurs. Il rappelle qu'à ce stade de la SLGRI il s'agit d'une orientation stratégique voulue par les acteurs locaux mais qu'il convient par la suite de travailler sur la définition d'un programme d'actions opérationnel. M. Fabrice Peyraud (DDT Charente) ajoute qu'il conviendra de vérifier ensuite au cas par cas les possibilités de financement des

actions émergentes par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. M. Jacques-Yves Guerlesquin (Chambre d'Agriculture de Charente) recommande d'inclure parmi les opérateurs de réseaux préfléchés, les opérateurs de l'alimentation en eau potable.

- M. Jean-Marie Quillet (CDA de Saintes) rappelle que la disposition « Etablir des banques de sites propices aux mesures compensatoires de projets autorisables en zone inondable » avait fait l'objet d'une reformulation lors des ateliers thématiques. Elle vise à mieux anticiper les mesures compensatoires à l'échelle du champ d'expansion des crues. Il considère que son maintien dans la SLGRI est important pour le territoire.
- M. Xavier Desouche et M. Jacques-Yves Guerlesquin (Chambre d'Agriculture de Charente) soulignent toute l'importance d'associer la profession agricole pour l'ensemble des dispositions de l'objectif général « Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les capacités d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes de ralentissement dynamique des écoulements ». M. Fabrice Peyraud (DDT Charente) évoque la mise en place d'un guide national concernant l'encadrement et la gestion du volet foncier inondable en lien avec les projets de sur-inondation (travaux en cours et guide à paraître).
- M. Jean-Marie Quillet (CDA de Saintes) propose de reformuler la disposition « Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements paysagers sur les versants » afin de ne pas se limiter au seul critère « paysager » mais de favoriser l'ensemble des aménagements d'hydraulique douce concourant au ralentissement des écoulements.
- Le comité de pilotage souhaite maintenir dans la SLGRI l'ensemble des dispositions présentées dans le tableau et dans le diaporama, même celles ayant été moins plébiscitées par les acteurs présents lors de la 2<sup>ème</sup> session des ateliers thématiques.

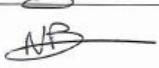
**La SLGRI est validée avec prise en compte des observations ci-dessus.** Le tableau final de la SLGRI figure en pièce jointe de ce compte-rendu.

M. Claude Guindet (Président de la CLE du SAGE Charente) constate globalement que la SLGRI qui vient d'être validée se situe sur les mêmes tendances que celles qui émergent dans la stratégie du SAGE Charente, à savoir un plébiscite pour les mesures opérationnelles (ex : celles favorisant le maintien des zones d'expansion des crues existantes) plutôt que pour les mesures compensatoires (ex : celles compensant la destruction des zones d'expansion des crues). Un accent est par ailleurs mis dans la stratégie du SAGE sur la nécessité d'améliorer la connaissance et la maîtrise du risque pour favoriser le retour à la normal suite à l'inondation"

M. Thierry TOUZET (Directeur adjoint DDT Charente) prend acte de la validation de la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême par le comité de pilotage. Il note que la SLGRI est bien lisible dans son expression et qu'elle reprend la globalité des enjeux inhérents à ce sujet très transversal. Il ajoute que dorénavant une autre partie s'engage consistant à entrer dans le volet opérationnel, au sein duquel l'Etat aura tout son rôle à jouer, notamment sur les aspects « gestion de crise » et « prise en compte du risque dans l'urbanisme ». Il retient également le principe d'exemplarité de certaines dispositions pour agir rapidement et donner à tous l'envie d'avancer, notamment sur des projets de reconquête de champs d'expansion ou encore d'aménagements de versants.

M. Jean-Claude Godineau (Président EPTB Charente) conclut en remerciant les participants et en rappelant les prochaines étapes pour 2016 à savoir la présentation de la SLGRI le 4 juillet prochain pour avis de la CLE du SAGE Charente et la transmission de la SLGRI au Préfet de la Charente dans le courant de l'été. Celui-ci devra recueillir l'avis du Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne avant de procéder à l'approbation de la SLGRI.

**Liste d'émergement**

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Sylvain MARCADIER	DDT 16 Calvados		
Nasmina HALPEYRE	DDT 16 Unité Risques		
Norine LIEGE	ARS DD 16		
Paule GUINDET	Yonne de COGNAC THT CLE SAGE		
Yannick YOUNET	SDIS 16		
Yann CEJAER	SDIS 17		
Christophe CHASTAING	UNIMA		
MAINDRON Bernard	Syndicat Intercommunal Haute Saclaye		
CHARRIER CLAUDE	Pol. joint Mairie de JARNAC		
GAILIER Philippe	Services Tech. Jarnac		
ROGER-CHATREAU Dominique	ENEDIS		
Nicole FROCHET	DDT M17 / Prévention des Risques		
Jean Michel FAURE	ADTT 17 / UARDA		
Desouche zavier	CA 16		
Fridaïne THERMIDOR	Communauté de Gend- Portouvre		
Nicole BODINAUD	Adjointe au Maire Gend-Portouvre		
Fanny NATHIER	Mairie de Saintes		
J.-M Quillet	CDA Saintes		
Alain MARGAT	CDA Saintes		
Françoise nicol schifano	Charente eau		
Johann BLANCAERT	SIASAE SIAT Basin de l'Anges		

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Thierry TOUZET	Directeur adjoint DDT16		—
Célia LEVINET	Directrice EPTB Charente		—
Jean-Claude GONINEAU	Président EPTB Charente Président CDC Vals Saintonge Maire St Savinien		—
Olivier NAUREL	Sous-Préfet de Cognac		—
Fabrice PEYRAUD	DDT16 Unité Risques		—
Stéphane LERESLE	EPTB Charente		—
Jacques-Yves GUERLESQUIN	Chambre d'Agriculture de Charente		—


**EPTB Charente**  
 INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT  
 DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS  
 PRÉFET DE LA CHARENTE

## Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation du TRI Saintes-Cognac-Angoulême

COPIL du 29 juin 2016



### ORDRE DU JOUR

- Démarche et calendrier
- Diagnostic du territoire (soumis à discussion)
- SLGRI : objectifs et dispositions (soumis à discussion)

### 1 - 1 DEMARCHE ET CALENDRIER

**Mise en œuvre de la Directive Inondation :**  
« ... réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, associées aux inondations... »

**4 étapes – cycle itératif tous les 6 ans (calendrier SDAGE)**

- Evaluation préliminaire des risques (EPR)
- Identification des territoires prioritaires (TRI)
- Réalisation de cartographies détaillées des risques sur les TRI
- Elaboration de plans/stratégies de gestion des risques d'inondation (SNGRI / PGRI / SLGRI)

**2007** : adoption de la DI  
**2010** : transposition loi Grenelle 2

**Janvier 2013** : identification des TRI (18 en Adour-Garonne)

**Mars 2012** : approbation EPR (évaluation)

**Décembre 2014** : cartographie des risques pour les TRI

**Mars 2015** : arrêté de la liste des SLGRI

**Décembre 2015** : approbation PGRI

**ELABORATION SLGRI**

**SLGRI**

- Des « objectifs » territoriaux pour le TRI, déclinés en « dispositions »
- La transposition de la stratégie nationale et du plan de gestion du district
- Un cadre pour la politique de prévention et les programmes d'actions
- Un document non opposable (sauf ce qui est repris dans le PGRI)

**3 échelles : national / district / local**

### 1 - 2 DEMARCHE ET CALENDRIER

**Zoom sur l'élaboration de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême :**

**Avril 2014** : arrêté définissant l'organisation de la SLGRI (co-pilotage, PP, copil)

**Février 2015** : réunion plénière d'installation de la démarche SLGRI

**Mai 2015** : engagement du diagnostic, progressivement complété

**Nov-déc 2015** : 1<sup>ère</sup> session des ateliers thématiques

**Mars 2016** : 2<sup>ème</sup> session des ateliers thématiques

**29 juin 2016** : COPIL de validation de la SLGRI

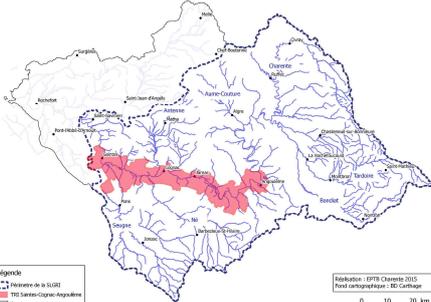
**APPROBATION SLGRI**  
(avis CLE, avis PCB, arrêté inter-préfectoral)

### 1 - 3 DEMARCHE ET CALENDRIER

**Février 2015 : réunion plénière d'installation de la démarche**

➢ Validation du périmètre de la SLGRI

- TRI (46 communes)
- BV amont (ralentissant/dynamique)
- BV aval jusqu'à St Savinien (obstacles hydrauliques avec répercussion amont)



**Légende**

- Périmètre de la SLGRI
- TRI Saintes-Cognac-Angoulême
- Espace amont de la Charente

Réalisation : EPTB Charente 2010  
Rond cartographique : E2/Carthage  
0 10 20 km

### 1 - 4 DEMARCHE ET CALENDRIER

**Février 2015 : réunion plénière d'installation de la démarche**

➢ Validation des grands objectifs

AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS CONCERNES

AMELIORER LA PREPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRES

••• AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTION EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI

GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS

AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE

Calqué sur les objectifs du PGRI sauf objectif « Améliorer la gestion des ouvrages de protection »

**1 - 5 DEMARCHE ET CALENDRIER**

**Février 2015 : réunion plénière d'installation de la démarche**

- Validation de l'organisation de travail
  - Elaboration du **diagnostic** par l'EPTB Charente et validation par le COPIL
    - Modification par rapport au calendrier prévisionnel
  - Travail sur la déclinaison des objectifs et les dispositions en **ateliers thématiques**
  - Validation SLGRI en **COPIL**
  - Approbation SLGRI (après avis PCB) d'ici **fin 2016**
  - Elaboration du(des) futur(s) programmes d'actions après approbation SLGRI (**travail à engager en 2017** avec les parties prenantes)

**1 - 6 DEMARCHE ET CALENDRIER**

**Zoom sur l'élaboration de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême :**

**1 - 7 DEMARCHE ET CALENDRIER**

**Outil PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)**

- Outil opérationnel de mise en œuvre de la SLGRI
- Outil administratif et financier, cohérence de territoire et d'actions
  - Action
  - Maître d'ouvrage
  - Plan de financement
  - Calendrier
- Outil privilégié pour l'obtention du FPRNM
- Cahier des charges PAPI 3 en cours de finalisation

**LES PAPI DÉJÀ PORTÉS SUR LE TERRITOIRE :**

**PAPI 1 fluvial 2004-2011 :** amélioration des connaissances, avancement PPRI, travail prospectif sur la sur-inondation, le dévèsement...

**PAPI 2 maritime et fluvial 2012-2016 :** pour le fluvial -> pose de repères de crues, exposition, approbation de PPRI, étude dévèsement Charente, analyse de vulnérabilité économique...

**Avenant PAPI 2016-2020 (instruction en cours) :** pour le fluvial -> travaux de dévèsement autour de St Savinien, ouvrage de décharge sur l'Anguinne

**1 - 8 DEMARCHE ET CALENDRIER**

**SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême et SAGE Charente**

**2 - 1 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

- Caractéristiques du territoire** (usage des sols, démographie / activité économique, hydrologie, évolution du bassin)
- Vulnérabilité aux inondations** (aléas, enjeux de population et d'emplois, infrastructures sensibles)
- Dispositifs de prévention existants** (information préventive, PPRI / AZI, urbanisme, anticipation de la gestion de crise, PAPI)

*Version provisoire remise en amont des ateliers thématiques  
Lien pour télécharger le diagnostic à valider transmis avec l'invitation au COPIL*

**2 - 2 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

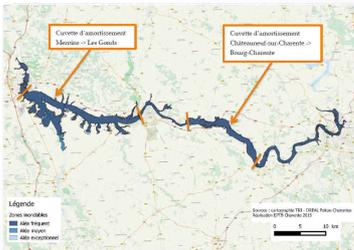
**Caractéristiques du périmètre SLGRI (7 600 km<sup>2</sup>)**

- Bassin versant avec peu de relief** – pente du fleuve < 6 cm/km entre Cognac et Rochefort
- Occupation des sols** : dominante de boisements et prairies en amont, vignoble, cultures céréalières, oléo-protéagineuses et polyculture sur le bassin médian, grandes plaines alluviales - 2 sites Natura 2000 sur le TRI
- Population du BV** concentrée autour de la vallée de la Charente – croissance démographique des communes, périurbanisation (essoufflement des 3 villes-centres)
- Activité économique le long des cours d'eau** – évolution historique du tissu économique

## 2 - 3 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

### Hydrologie

- **Précipitations moyennes relativement homogènes** : 800 à 900 mm/an
- **Changement climatique** : tendance incertaine pour les débits de pointe de la Charente, tendance plus probable pour les crues d'orage (affluents), élévation du niveau marin moyen -> répercussion sur la ligne d'eau de la Charente aval ?
- **Fleuve Charente** :
  - Amplitude de débits importante (Q100 à Saintes : 815 m³/s)
  - Crues lentes, longues
  - Lit mineur de faible capacité (débordements récurrents) – lit majeur ample (laminage)
  - Caractère saisonnier des crues (80% entre déc. et mars)
  - Ecoulements contraints : faible pente, marée, verrous topo, remblais...
  - Importance de la temporalité des crues : risque de concomitance avec les affluents



## 2 - 4 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

### Evolution du bassin

- **Modification du chevelu hydrographique** (rectification, recalibrage) sur les affluents notamment à partir des années 50 -> accélération des vitesses d'écoulement
- **Régression des zones humides** (déconnection, drainage...) : suppression de zones tampons – tendance forte dans les années 50 à 80
- **Simplification paysagère** (haies, boisements...) – période particulièrement active entre les années 50 et 70 : perte de potentiel de ralentissement dynamique sur les versants
- Influence notable sur les petites crues, moins lisible sur les évènements rares



Catégorie de paysage	Paysage concerné *	Évolution linéaire (haies / années 60)
Les plaines vallonnées-bâchées	Le Ruffécois La Plaine Haute d'Angoumois La Campagne de Pont-l'Abbé-Gémazac	-76 % -19 % -48 %
Les terres viticoles	Le Pays Bas La Champagne Charentaise	-57 % -53 %

Figure 19 : Carte d'évaluation du chevelu hydrographique (en bleu) entre 1950 et 2000 par rectification, recalibrage tous-bassin de l'Annie-Couturi - © IGN

## 2 - 5 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

### Historique des crues

- **Récurrence des crues inondantes** : 1779, 1783, 1842, ..., 1904, ..., 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982, janvier 1994 et novembre 2000
- **Mars/avril 1962** : évènement majeur à Angoulême et plus modéré à Saintes
- **Crue de décembre 1982** : pluies régulières sur 25 j (350 mm) et pic d'intensité, **crue centennale** sur le TRI
- **Crue de janvier 1994** : série de fronts pluvieux en décembre sur des sols saturés, **crue cinquantennale**

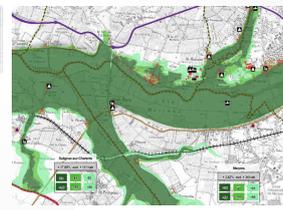


## 2 - 6 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

### Aléas de référence

- **Évènement moyen** : **Q 100 ans** = crue de 1982 (plus forte crue connue - PPRI)
- **Évènement fréquent** : **Q 20 ans**
- **Évènement exceptionnel** : **Q 1000 ans** (cartographie portée à connaissance des communes en mars 2016 avec recommandations aux maires)
  - Réflexion installation établissements sensibles

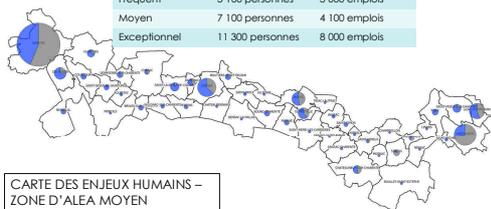
Échelle de crue	PK	Évènement de référence	Évènement de crue (1982)	Évènement de crue (1000 ans)
ANGOULEME	BOISNO	87.78 NSGP	12.38 NSGP	16.54 NSGP
COGNAC	STYRAC	12.88 NSGP	13.33 NSGP	14.31 NSGP
COGNAC	BOISNO	17.88 NSGP	18.88 NSGP	19.88 NSGP
SAINTE	SAINTE	18.48 NSGP	18.98 NSGP	19.98 NSGP



## 2 - 7 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

### Enjeux humains du TRI

Niveau d'aléa	Population en zone inondable	Emplois en zone inondable
Fréquent	3 100 personnes	3 000 emplois
Moyen	7 100 personnes	4 100 emplois
Exceptionnel	11 300 personnes	8 000 emplois



CARTE DES ENJEUX HUMAINS – ZONE D'ALEA MOYEN

LEGENDE  
Enjeux humains en zone d'aléa moyen (symboles proportionnés)

Population

Emploi

Au sein du TRI :  
- 1/3 population et 1/5 emplois exposés localisés à Saintes  
- 1/10 population et 1/5 emplois localisés à Angoulême et Gond-Pontouvre  
- 1/10 population et 1/20 emplois localisés à Cognac

## 2 - 8 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

### Enjeux particuliers du TRI

#### Pour un aléa exceptionnel :

- **Installations stratégiques** : 2 mairies (Saintes, Gond-Pontouvre), 1 sous-préfecture (Saintes), 1 poste de police (Cognac), groupement sud du SDIS17 (Saintes), 17 installations d'eau potable...
- **Établissements sensibles** : 8 établissements scolaires, 8 établissements recevant des personnes âgées ou handicapées, 1 maison d'arrêt, 8 campings...
- **Réseaux de transport** : voie ferrée Saintes-Angoulême, réseaux routiers primaires...
- **Patrimoine culturel** : 6 musées, 10 édifices religieux, 7 monuments historiques
- **Environnement** : 28 ICPE, 1 IPCC, 2 STEU majeures
- **Réseaux d'énergie** : pas de poste transformateurs THT ou HT en zone inondable mais de nombreux transfos MT/BT...

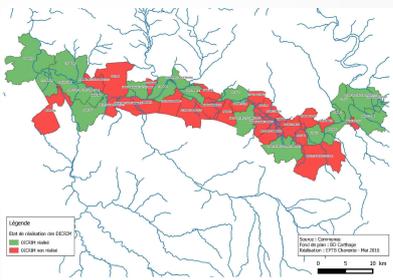


2 - 9

**DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

**Information préventive**

- **DICRIM** : moins de 50 % des communes du TRI disposent d'un DICRIM
- **Repères de crues** : plus de 70 repères historiques recensés, 52 nouveaux repères normalisés posés en 2015-2016 dans 22 communes du TRI

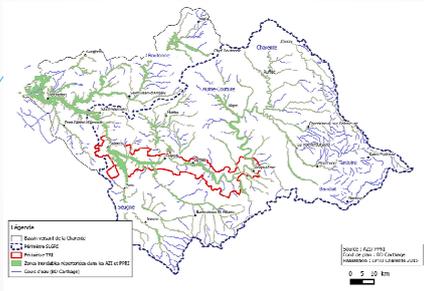


2 - 10

**DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

**Connaissance des zones inondables**

- **Atlas des Zones Inondables** : porter à connaissance, bonne couverture sur le réseau hydrographique principal, information plus lacunaire sur l'amont du réseau

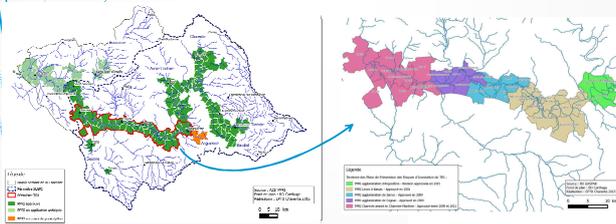


2 - 11

**DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

**Réglementation des zone inondable**

- **Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** : régleme l'utilisation des sols en fonction du risque d'inondation (zonage)
  - Bonne couverture du territoire
  - Mixité des générations de PPRI (du début des années 2000 à 2015)
  - Peu de prescriptions sur l'existant



2 - 12

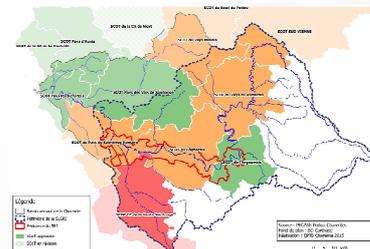
**DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

**Planification de l'urbanisme**

- **Intégrer la prise en compte des risques naturels** dans les documents de planification (servitude PPRI, retranscription du zonage...)
- **Schéma de Cohérence Territoriaux (SCoT)** : démarche-cadre pour l'aménagement et la maîtrise du développement à un horizon 15-20 ans

**Document local d'urbanisme :**  
35 communes du TRI en PLU/POS, 10 en carte communale, 1 commune sans document local

**Emergence des PLUi**

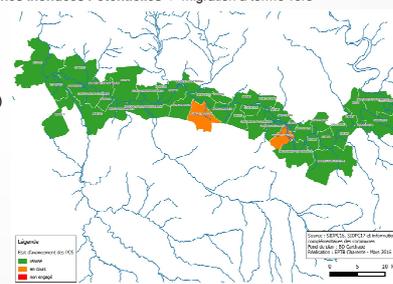


2 - 13

**DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

**Anticipation de la gestion de crise**

- « **Vigilance crues** » opérationnelle sur tout le TRI (fleuve Charente) – gestion SPC Vienne-Charente-Atlantique centre de La Rochelle
- **Production de cartes des Zones Inondées Potentielles** -> migration à terme vers VIGINOND
- **ORSEC** départemental volet « inondation »
- **Mission RDI** dans les DDT(M)
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**
  - Organisation des moyens communitaires
  - Alerte, information, soutien des populations
  - Obligatoire dans les communes avec PPR



2 - 14

**DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

- **Observations sur le diagnostic ?**
- **Validation du diagnostic ?**



### 3 - 7 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Objectif général	Objectifs opérationnels	Dispositions	Territoire
AMÉLIORER LA PRÉPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRÉS	<b>AMÉLIORER LA CHAÎNE DE PRÉVISION ET D'ALERTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Poursuivre l'amélioration continue de la prévision des crues</li> <li>*Améliorer la diffusion des messages de vigilance crue auprès des populations</li> </ul>	SLGRI TRI
	<b>FAVORISER L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE DES DISPOSITIFS COLLECTIFS DE GESTION DE CRISE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Favoriser l'interopérabilité des outils de gestion de crise départementaux</li> <li>*Mettre à jour régulièrement les PCS, en intégrant notamment les connaissances actualisées et tester leur organisation</li> <li>*Conduire des réflexions intercommunales sur l'assistance à la gestion des événements de sécurité civile</li> <li>*Formaliser l'organisation des retours d'expériences suite à une inondation</li> </ul>	TRI TRI TRI TRI
	<b>DEVELOPPER ET PERFECTIONNER LES PLANS D'ORGANISATION INTERNES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Développer des Plans de Continuité d'Activité dans les administrations et les entreprises</li> <li>*Améliorer l'apaise en compte du risque d'inondation dans les plans de sécurité des opérateurs de réseaux</li> </ul>	TRI TRI

### 3 - 8 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Objectif général	Objectifs opérationnels	Dispositions	Territoire
AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE	<b>PLANIFIER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AMELIORANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Programmer et engager les révisions des Plans de Prévention des Risques d'Inondation d'ancienne génération</li> <li>*Accompagner les collectivités porteuses de documents de planification de l'aménagement du territoire pour renforcer l'intégration du risque d'inondation</li> <li>*Etablir des banques de sites propices aux mesures compensatoires de projets autorisables en zone inondable</li> </ul>	SLGRI Priorité TRI SLGRI SLGRI
	<b>DEVELOPPER LA REDUCTION DE VULNERABILITE OPERATIONNELLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique</li> <li>*Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations</li> <li>*Envisager des protections collectives localisées sous condition de proportionnalité aux enjeux et d'absence d'aggravation des risques</li> <li>*Favoriser le déplacement d'enjeux hors zone inondable lorsque les opportunités se présentent</li> </ul>	TRI TRI TRI TRI
	<b>GERER LES RUISSELLEMENTS LIES AUX AMENAGEMENTS DU TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Inscrire un zonage et des règles de gestion des eaux pluviales dans le cadre des documents de planification urbaine</li> <li>*Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser les méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales</li> </ul>	SLGRI SLGRI

### 3 - 9 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Objectif général	Objectifs opérationnels	Dispositions	Territoire
GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS	<b>PRESERVER ET RECONQUERIR LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Cartographier les zones d'expansion des crues, assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine, encourager des usages adaptés</li> <li>*Réaliser l'inventaire des zones humides sur la base d'un cadre méthodologique commun et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine</li> <li>*Conduire des actions de restauration, de reconquête et de gestion de zones d'expansion des crues</li> <li>*Développer le projet de ralentissement dynamique par sur-inondation à l'échelle du bassin versant de la Charente</li> </ul>	SLGRI SLGRI SLGRI SLGRI
	<b>GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT EN LIT MINEUR ET EN LIT MAJEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Favoriser la continuité hydraulique en lit majeur à proximité des zones à enjeux humains</li> <li>*Restaurer et entretenir la capacité d'écoulement du lit mineur de la Charente en aval du territoire à risque d'inondation</li> <li>*Adopter une gestion raisonnée des déchets flottants en vue d'éviter la formation d'embâcles</li> </ul>	TRI et aval Aval TRI SLGRI
	<b>PROMOUVOIR LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS SUR LE BASSIN VERSANT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Conduire des projets de restauration hydro-morphologique des cours d'eau concourant à la réduction des risques d'inondations</li> <li>*Connaitre les chemins de l'eau sur les versants, inventorier les éléments paysagers contribuant au ralentissement des écoulements et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine</li> <li>*Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements paysagers sur les versants</li> </ul>	SLGRI SLGRI SLGRI

### 3 - 10 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

Synthèse des objectifs (objectifs généraux et objectifs opérationnels)

<b>AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI</b>	<b>AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS CONCERNES</b>	<b>AMELIORER LA PREPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRÉS</b>	<b>AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE</b>	<b>GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS</b>
Favoriser une gouvernance solidaire centrée sur l'aménagement durable	Approfondir la connaissance des zones à risque	Améliorer la chaîne de prévision et d'alerte	Favoriser l'aménagement du territoire en améliorant la prise en compte du risque d'inondation	Préserver et reconquérir les zones d'expansion des crues
Accompagner les maitres d'ouvrages sur les projets d'aménagement de bassin versant	Sensibiliser les acteurs du territoire au risque inondation	Favoriser l'efficacité opérationnelle des dispositifs collectifs de gestion de crise	Développer la réduction de vulnérabilité opérationnelle	Gérer les capacités d'écoulement en lit mineur et en lit majeur
Préparer les acteurs du territoire à anticiper les inondations	Développer et perfectionner les plans d'organisation internes	Gérer les ruisselements liés aux aménagements du territoire	Promouvoir le ralentissement des écoulements sur le bassin versant	

### 3 - 11 SLGRI : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS

- Observations sur la SLGRI ?
- Validation de la SLGRI ?



**EPTB Charente**  
 Institution interdépartementale pour l'aménagement de l'Eure-Charente et de ses affluents

### MERCI DE VOTRE ATTENTION



**EPTB Charente**  
 Institution interdépartementale pour l'aménagement de l'Eure-Charente et de ses affluents